
Une priorité : la lutte à la pauvreté Un moyen incontournable : le logement social

Mémoire présenté au Comité permanent des Finances

**Front d'action populaire en réaménagement urbain
FRAPRU**

Août 2000

Le FRAPRU et le budget fédéral

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est un regroupement de 73 organismes qui se consacre depuis 1978 à la lutte pour la reconnaissance du droit au logement pour toutes et tous.

Lors de sa dernière présentation au Comité permanent des Finances, à Québec, le 16 novembre 1999, le FRAPRU a réclamé que le gouvernement fédéral contribue au respect de ce droit fondamental, en recommençant à investir dans le développement de nouveaux logements sociaux.

Cette demande, qui a aussi fait l'objet d'une importante campagne de pressions, a depuis été appuyée par plus de 32 000 personnes qui, en à peine deux mois, ont signé une pétition en ce sens. Elle a également été endossée par des centaines d'organismes communautaires et syndicaux, ainsi que par de nombreuses municipalités, dont les six grandes villes-centres québécoises (Montréal, Québec, Hull, Trois-Rivières, Sherbrooke et Chicoutimi) qui ont toutes adopté des résolutions à cet effet.

L'appel en faveur d'un investissement majeur du gouvernement fédéral dans l'aide au logement a également été lancé ailleurs au Canada, en particulier par des groupes travaillant auprès des sans-abri, mais aussi par la Fédération canadienne des municipalités qui en a fait une grande priorité.

Cet appel est malheureusement resté jusqu'ici sans réponse, étant ignoré dans le budget lu à la Chambre des Communes, le 28 février 2000, par le ministre des Finances, Paul Martin.

Les problèmes des mal-logés et des sans-abri et plus généralement de pauvreté sont demeurés entiers.

Le débat sur l'utilisation des surplus budgétaires dont dispose le gouvernement fédéral demeure, lui, tout aussi pertinent, malgré la sérieuse ponction qu'y a faite le dernier budget Martin. La marge de manoeuvre d'Ottawa dépasse et de loin la prévision de 95 milliards \$ en cinq ans, annoncée l'an dernier par Paul Martin. Certains évaluent à pas moins de 200 milliards \$ en cinq ans les excédents budgétaires prévisibles du gouvernement.

Les personnes et les familles qui sont en bas de l'échelle des revenus n'ont pas eu leur part dans le budget de l'an dernier. C'est vers elles que les surplus budgétaires qui restent doivent maintenant être dirigés.

« Le plus meilleur pays au monde »... pas pour tout le monde

Le 29 juin dernier, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) confirmait, pour la septième année consécutive, le premier rang du Canada au classement de l'Indice de développement humain. Il n'en fallait pas plus pour que le premier ministre Chrétien émette un communiqué immédiat affirmant que « le Canada offre le meilleur milieu de vie au monde » et se remette à clamer sur tous les toits que « le Canada est le plus meilleur pays au monde ».

Le premier ministre a été beaucoup moins loquace en 1998 lorsque le Canada a été l'objet de vives critiques du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU qui déplorait notamment qu'il n'ait pas accordé « une attention suffisante aux conséquences négatives des coupures opérées dans les dépenses sociales pour résorber le déficit budgétaire sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels par la population canadienne en général et par les groupes vulnérables en particulier »[\[1\]](#).

Il a également été bien silencieux, le 16 avril 1999, lorsque le Comité des droits humains de l'ONU s'est dit lui-aussi préoccupé du tort causé par les coupures de programmes, en particulier sur les femmes, et qu'il s'est appuyé sur le droit à la vie affirmé dans le Pacte international sur les droits civils et politiques pour s'inquiéter des « sérieux problèmes de santé et même des morts » entraînés, au Canada, par le problème des sans-abri[\[2\]](#).

Dans ses réactions mêmes au Rapport annuel du PNUD, Jean Chrétien se permet d'ignorer que celui-ci ne classe le Canada qu'au onzième rang au classement de l'Indice de pauvreté humaine, derrière des pays comme les pays scandinaves, l'Allemagne, la France ou l'Espagne. C'est ce qui faisait écrire à un comité de l'ONU que, si le premier rang du Canada au chapitre du développement humain démontre « que les Canadiens jouissent, en moyenne, d'un niveau de vie particulièrement élevé et que le Canada a les moyens d'assurer dans une large mesure l'application de tous les droits énoncés dans le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels », sa mauvaise performance en matière de pauvreté « montre que cela reste à faire »[\[3\]](#).

La pauvreté s'est aggravée

Ce n'est pas pour tout le monde que le « Canada est le plus meilleur pays au monde ». Le Conseil canadien de développement social l'a d'ailleurs éloquemment démontré, le 19 juillet dernier, lors de la publication de son rapport sur la pauvreté au Canada. Ce rapport affirme notamment que le taux de pauvreté des ménages canadiens était plus élevé en 1997 (22,4 %) qu'il ne l'était en 1973 et que le nombre de ménages pauvres a augmenté de pas moins de 1,3 million au Canada.

Le rapport du CCDS confirme de plus que l'écart de revenus s'est élargi depuis le début des années quatre-vingt-dix entre les ménages à faible revenu et ceux à revenu élevé.

Enfin, le CCDS montre que la « profondeur de la pauvreté », c'est-à-dire la différence entre le revenu des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, s'est considérablement élargi, doublant presque (86,4 %) de 1981 à 1997. En d'autres mots, les pauvres d'aujourd'hui sont encore plus pauvres que ceux de 1981.

Ces affirmations sont évidemment contestées par le gouvernement, les milieux d'affaires, de même que les éditorialistes et commentateurs des grands quotidiens. Ils critiquent l'utilisation des seuils de faible revenu de Statistiques Canada comme seuils de pauvreté. Ils affirment du même souffle que la situation s'est de toute façon améliorée dans les toutes dernières années, compte tenu de la croissance économique, ce que démontrerait notamment la réduction du nombre de personnes à l'assurance-emploi et à l'aide sociale.

Nous n'entrerons pas dans le débat sur les seuils de pauvreté, sinon pour répéter que, malgré toutes les remises en question dont ils ont fait l'objet, les seuils de faible revenu de Statistiques Canada représentent encore aujourd'hui l'outil le plus largement utilisé et accepté pour mesurer la pauvreté.

On peut bien par ailleurs affirmer que la croissance de l'emploi s'est mécaniquement soldée par une diminution équivalente de la pauvreté, encore faut-il le prouver. Ce n'est pas parce que des ménages sont sortis de l'assurance-emploi et-ou de l'aide sociale qu'ils sont du même coup sortis de la pauvreté. Le phénomène des « working poors » est bien documenté aux États-Unis. Or, l'étude du CCDS démontre qu'il existe également au Canada et qu'il est même allé continuellement en augmentant depuis 1981.

Il reste de plus à démontrer que la baisse actuelle du nombre de sans-emploi est un phénomène durable, permettant de renverser la grande tendance constatée sur une période de deux décennies par l'étude du CCDS.

C'est donc au gouvernement et aux autres chantres du « tout au marché » que revient le fardeau de prouver que les choses ont réellement changé depuis 1997.

Ce dont nous sommes quant à nous tout à fait assurés, c'est qu'une large partie des personnes qui vivent présentement dans la pauvreté sont encore plus pauvres maintenant qu'elles ne l'étaient en 1997. Non seulement leurs revenus n'ont-ils pas été indexés adéquatement au coût de la vie dans les dernières années, mais ils ont, dans bien des cas, tout simplement diminué, compte tenu des coupures opérées tant par le gouvernement fédéral que par ceux des provinces.

Et dans le domaine du logement ?

Dans le mémoire qu'il a présenté, l'an dernier, au Comité permanent des Finances, le FRAPRU se servait des données du recensement canadien de 1996 pour affirmer que le problème du logement s'est lui aussi aggravé, depuis le début des années quatre-vingt-dix. Rappelons, par exemple, que le nombre de ménages locataires consacrant la moitié et plus de leur revenu en loyer a augmenté de 43 % au Canada pour atteindre le chiffre record de 833 500. Au Québec, ce nombre a augmenté de 41 % pour se chiffrer à 274 000.

Paradoxalement, cette hausse du nombre de locataires en difficulté s'est produite dans une période de faible hausse des loyers. Or, le récent resserrement du taux de logements vacants, au moins dans certains centres urbains comme Montréal, semble vouloir entraîner des augmentations de loyer plus substantielles. Elle a aussi pour effet d'accroître la discrimination dans la location des logements, aggravant du fait même la difficulté de certains ménages (personnes assistées sociales, familles avec enfants, minorités visibles, etc.) à avoir accès à un logement répondant minimalement à leurs besoins, sans y consacrer une part toujours plus importante de leurs revenus.

Rien ne nous permet donc de constater une amélioration de la situation... bien au contraire.

Une étude récemment réalisée par le FRAPRU en préparation de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 permet par ailleurs de démontrer que les problèmes de pauvreté et de logement ont plus souvent qu'autrement un visage de femmes.

Ainsi, au Québec, plus du quart (25,3 %) des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme englobent la moitié et plus de leur revenu en loyer. Chez les hommes, ce pourcentage est d'un peu moins de 20 %.

Il n'est donc pas surprenant que le problème du logement se retrouve au coeur des préoccupations de la Marche des femmes de l'an 2000. L'une des grandes revendications canadiennes de la Marche est en effet l'accroissement du budget consacré à l'habitation de 1 % des dépenses publiques.

Espérons que le gouvernement s'y montrera plus réceptif qu'il ne l'a été dans son dernier budget.

Un budget qui a accru les inégalités

Dans son mémoire de l'an dernier, le FRAPRU écrivait : « C'est uniquement une fois les droits fondamentaux assurés qu'il sera envisageable de réduire les impôts... d'autant plus qu'une telle diminution ne profitera en rien aux personnes et aux familles à plus faible revenu. Une réduction des impôts ne peut en effet, par définition, s'adresser qu'aux gens qui en paient, ce qui n'est pas le cas des personnes et des familles à plus faible revenu. En désavantageant ainsi ces ménages, le gouvernement élargirait donc encore davantage le fossé qui les sépare des mieux nantis ».

C'est exactement ce qu'a fait le dernier budget du ministre des Finances, Paul Martin. Il a opté en priorité pour une diminution des impôts, prévoyant y consacrer 58 milliards \$ sur une période de cinq ans, soit environ 61 % des excédents budgétaires de 95 milliards \$ qu'il anticipait alors.

Cette diminution ne profite aucunement aux contribuables qui étaient déjà trop pauvres pour payer le moindre impôt. Ces personnes et ces familles n'en tireront donc pas le moindre sou noir.

La diminution des impôts bénéficie par contre très largement aux contribuables se trouvant au haut de l'échelle des revenus. Les tableaux mêmes publiés par le Ministère des Finances, lors du budget, montrent par exemple qu'un célibataire dont le revenu total est de 125 000 \$ paiera 2894 \$ de moins en impôt en 2004 qu'il ne le faisait avant le budget et 3925 \$ de moins qu'il ne le faisait avant les premières réductions d'impôt annoncées en 1997[4].

Ces chiffres ne tiennent par ailleurs pas compte d'autres allègements fiscaux annoncés dans le budget Martin et dont profiteront les mieux nantis. Le budget a par exemple augmenté de 25 % à 33,3 % le pourcentage de gains de capital qui échapperont désormais totalement à l'impôt. Est-il besoin d'ajouter que ce ne sont pas les pauvres qui réalisent des gains de capital en vendant des actions ou des immeubles ? Ce cadeau coûtera près de 300 millions \$ par année au gouvernement.

De plus, le budget diminuera graduellement de 28 % à 21 % le taux d'imposition des compagnies les plus rentables, comme celles impliquées dans la haute technologie. Jumelée à une diminution similaire de l'impôt des petites entreprises, cette baisse privera le fédéral de près de 3 milliards \$ par année, à partir de 2004-2005[5].

Comme c'était prévisible, la réduction des impôts ne pourra donc qu'élargir les écarts de revenus réels entre riches et pauvres, d'autant plus qu'elle n'est aucunement pas compensée par des mesures ambitieuses de lutte à la pauvreté.

Les timides réinvestissements sociaux du dernier budget Martin ne font en effet pas le poids face aux réductions d'impôts accordés.

Les pauvres laissés pour compte

Le gouvernement Chrétien se targue par exemple d'avoir augmenté le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) de 1 milliard \$ en 2000-2001 et 500 millions \$ pour chacune des trois exercices suivants. Avec l'augmentation prévue, les transferts fédéraux en espèces pour la santé, l'éducation post-secondaire et l'aide sociale monteront à 15,5 milliards \$ en 2000-2001... soit 3 milliards \$ de moins qu'en 1995 !

On nous rétorquera sûrement au fédéral qu'il faut également prendre en compte les points d'impôts qui ont été transférés aux provinces pour la santé et l'éducation post-secondaire, ce qui, d'après le budget de février, ferait au total grimper le TCSPS à un « sommet historique » de 31 milliards \$.

Nous n'entrerons pas dans cette guerre de chiffres, car deux choses demeurent malgré tout assurées.

1. L'augmentation des transferts annoncée pour la santé et l'éducation post-secondaire dans le budget Martin a été très largement insuffisante, compte tenu des reculs imposés précédemment par la lutte au déficit et de la croissance rapide des besoins, dus notamment au vieillissement de la population.
2. Le fédéral ne peut se rabattre sur les points d'impôt, pour masquer le recul des transferts à l'aide sociale, ce dont bien peu d'intervenants semblent malheureusement se préoccuper, contrairement à ce qui arrive dans le domaine de la santé. Les sommes consacrées à ce domaine ont en effet littéralement fondu, depuis la disparition du Régime d'assistance publique du Canada et sa fusion avec les autres transferts dans le TCSPS. Un article publié dans *Le Devoir* du 30 mars démontrait, à l'aide de chiffres fournis par les fonctionnaires fédéraux, que le financement fédéral à l'aide sociale serait passé de 7,9 milliards \$ en 1993 à 5,25 milliards \$ en 2000, pour une chute dramatique de 34 %[\[6\]](#). Voilà qui n'a pu que contribuer au recul des prestations d'aide sociale imposé par diverses provinces dont le Québec. Voilà qui n'a également pu qu'aggraver très sérieusement la pauvreté.

Le dernier budget du gouvernement Chrétien n'a rien fait pour renverser cette tendance. Il n'a pas non plus mis fin au vol de la caisse d'assurance-emploi qui enlève de 5 à 6 milliards \$ par année aux chômeurs et aux chômeuses.

Au total, le budget chiffre à 5,4 milliards \$ les investissements faits par le gouvernement Chrétien (notamment l'augmentation de la prestation fiscale pour enfants) pour « améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants ». On est loin, très loin, des 58 milliards \$ consacrés à la réduction des impôts. Comme les personnes et familles pauvres ne sont pas les seules à bénéficier de ces investissements sociaux, on voit jusqu'à quel point elles ont été laissées pour compte dans le dernier budget Martin.

Non, le fédéral n'a pas réinvesti dans le logement

Compte tenu de la forte pression dont il était l'objet depuis quelques années, le gouvernement Chrétien s'est senti le besoin de démontrer, au cours des derniers mois, qu'il n'était pas insensible aux problèmes des sans-abri et plus généralement de logement.

Le 17 décembre 1999, les ministres Claudette Bradshaw et Alfonso Gagliano ont annoncé des investissements de 753 millions \$, dont 305 millions \$ d'argent nouveaux, pour combattre le problème des sans-abri.

Quelques semaines plus tard, le budget Martin a aussi fait une petite place aux problèmes de logement, en prévoyant qu'il serait possible de financer du « logement abordable » dans le programme d'infrastructures qui jouira d'un budget total de 550 millions \$ par année pendant quatre ans à partir de 2002-2003, dont 400 millions \$ pour les infrastructures municipales (comprenant, outre le logement, une foule de besoins, dont la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égoût, l'environnement, le tourisme, les communications, la culture, etc.).

Le Plan Bradshaw

On attend encore de voir les premières retombées concrètes des annonces faites, le 17 décembre 1999, dans le dossier des sans-abri. Une chose est cependant d'ores et déjà assurée. Les 753 millions \$ annoncés permettront bien des initiatives, **sauf la création de véritables logements pour les sans-abri**. Cette restriction est clairement imposée pour l'utilisation des 305 millions \$ de l'Initiative de partenariat en action communautaire (IPAC). Quant aux argents restants, y compris les 311 millions \$ provenant des budgets actuels de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, rien n'y garantit le financement de nouveaux logements pour les personnes itinérantes. Il se peut que quelques logements soient financés ici et là à même l'augmentation prévue des programmes de rénovation domiciliaire, mais ce n'est pas assuré. Au Québec en tout cas, nous pouvons affirmer que ça n'a pas été le cas jusqu'ici.

Le problème des sans-abri ne se résume évidemment pas qu'à une question de logement, mais le logement est au centre même du problème et des solutions pour y faire face. C'est ce qu'a oublié le gouvernement Chrétien dans sa soi-disant « stratégie » pour les sans-abri.

Le logement abordable dans le programme d'infrastructures

Le budget Martin et ses annonces sur le « logement abordable » n'ont pas comblé ce manque.

Tout ce que le budget a en effet prévu, c'est la possibilité d'utiliser le programme d'infrastructures à des fins de logement dit « abordable ». En n'identifiant pas d'enveloppe claire à cette fin, le budget met le logement en compétition avec bien d'autres besoins municipaux, eux aussi très criants, comme l'a si dramatiquement illustré le scandale de l'eau potable à Walkerton. Le premier ministre Chrétien ne s'y est pas trompé, lui qui a affirmé en juin, au début du congrès de la Fédération canadienne des municipalités que l'environnement serait la priorité absolue du programme d'infrastructures.

Il ne s'agit pas de renoncer à ce que des sommes, si minimes soient-elles, puissent servir à des fins de logement dans ce programme, mais d'en voir les limites. Il ne s'agit pas d'un programme et encore moins d'une politique d'habitation.

Ni le plan Bradshaw ni le budget Martin n'ont réellement réinvesti en habitation. Tout au plus le gouvernement Chrétien a-t-il reconnu politiquement le problème.

Dans les faits, Ottawa continue d'ignorer les besoins de logement des sans-abri et des mal-logés. Il continue du fait même à bafouer les recommandations de l'ONU qui le pressait de « s'attaquer au problème des sans-abri et des mal-logés en tant qu'une urgence nationale ». [\[7\]](#)

Un réinvestissement dès le prochain budget

Même si nous ne connaissons pas encore l'état exact des finances publiques, il est assuré que les excédents budgétaires du gouvernement fédéral dépassent de loin les 95 milliards \$ déjà anticipés par Paul Martin, à la même période l'an dernier.

Les importantes réductions d'impôt accordées dans le budget de février 2000 n'ont donc pas épuisé toute la marge de manoeuvre d'Ottawa. Ira-t-il plus loin dans la baisse des impôts, en poursuivant sur sa lancée de l'an dernier ? Sera-t-il tenté d'accélérer encore plus la cadence, pour contrer l'effet Stockwell Day ?

Quant à nous, notre choix est clair. Les baisses d'impôt, ça suffit ! C'est une chose de se démarquer de la proposition de taux unique d'imposition portée par le chef de l'Alliance canadienne et nous en sommes. Encore faut-il par contre démontrer en quoi les politiques des Libéraux ne mènent pas, à quelques nuances près, au même résultat, c'est-à-dire à une fiscalité toujours plus inéquitable.

Le FRAPRU opte quant à lui pour une véritable alternative, celle du réinvestissement dans les programmes sociaux, en particulier dans la lutte à la pauvreté. C'est là la seule façon de cesser d'élargir le fossé entre les riches et les pauvres, de réparer les dégâts causés par la lutte au déficit et de se donner enfin les moyens de s'attaquer au scandale de l'existence de la pauvreté dans un pays aussi bien pourvu que le Canada.

Cela passe par l'investissement dans plusieurs politiques sociales. Les transferts aux provinces doivent notamment être sérieusement accrus, entre autres au chapitre de l'aide sociale. L'assurance-emploi doit également être réformée en profondeur pour redonner à l'ensemble des sans-emploi le droit à des prestations et faire en sorte que celles-ci atteignent un niveau plus décent.

Le réinvestissement en habitation, particulièrement dans le logement social, est quant à lui un incontournable dans une stratégie globale de la lutte à la pauvreté et ce réinvestissement, il doit être massif.

1 % de plus du budget

Comme bien d'autres organismes à travers le Canada, dont la Marche des femmes de l'an 2000, le FRAPRU estime que le gouvernement fédéral, qui ne consacre présentement qu'environ 1 % de ses dépenses globales au logement, doit y investir 1 % supplémentaire, compte tenu de la gravité croissante des problèmes. En clair, le fédéral doit à toutes fins pratiques doubler les sommes qu'il consacre à l'habitation.

On peut considérer l'argent consacré au logement comme une simple dépense. On peut et on doit plutôt le voir comme un **investissement** qui a des retombées sociales et économiques majeures. Il a par exemple été amplement démontré que la santé des personnes, en particulier des enfants, était sérieusement affectée par de mauvaises conditions de logement ou encore par l'obligation de consacrer un pourcentage toujours plus important de son revenu au loyer au détriment d'autres besoins essentiels, dont la nourriture. Il est également indéniable que la réalisation de logements est synonyme de création d'emplois, entre autres dans la construction et dans l'industrie manufacturière.

Nous mettons le gouvernement au défi de nous démontrer en quoi un dollar accordé en réduction d'impôts a plus de retombées qu'un investissement dans le logement. Au nom de quel principe peut-il alors continuer à ignorer un des besoins les plus pressants d'une partie importante de sa population ?

Le logement, et le logement social en particulier, ont de plus été parmi les principales victimes de la lutte au déficit.

On peut évaluer de manière conservatrice que, depuis le budget de 1990 où le gouvernement fédéral a commencé à sabrer dans ses dépenses en habitation, il a au total économisé 3 milliards \$ sur le dos des mal-logés et des sans-abri du Canada.

On peut aussi évaluer que, si Ottawa avait conservé le même niveau de financement du logement social qu'à la fin des années quatre-vingt, quelque 44 500 logements sociaux de plus auraient pu voir le jour, au Québec seulement.

Aucun doute possible, le gouvernement canadien a une dette envers les mal-logés et les sans-abri et il est temps de passer à la caisse.

Le logement social : l'outil pour assurer du « logement abordable »

Le FRAPRU partage les préoccupations portées par la Fédération canadienne des municipalités et d'autres organismes à travers le Canada en faveur du financement par le gouvernement de « logements abordables ». Nous estimons cependant que l'histoire de cinq décennies d'implication du gouvernement canadien dans le domaine de l'habitation démontre que **la meilleure façon d'assurer non seulement la réalisation, mais aussi la préservation, de « logements abordables » est le logement social, sous la forme d'habitations à loyer modique, de coopératives d'habitation et de logements gérés par des Organismes sans but lucratif.**

Divers programmes ont par le passé visé à encourager la réalisation de logements locatifs par le marché privé, en tentant de faire en sorte qu'ils demeurent à loyer abordable. Ce fut notamment le cas du Programme d'aide au logement locatif (PALL), du Régime canadien de construction de logements locatifs (RCCLL) ou encore des dispositions fiscales relatives aux Immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM).

Ces programmes ont certainement stimulé le développement de logements locatifs, encore qu'une bonne partie d'entre eux auraient de toute façon vu le jour. Des critiques ont en effet fait remarquer que 40 % des 122 000 logements locatifs financés avec le PALL se seraient réalisés autrement.

Ce qui est par contre tout à fait assuré, c'est que si les logements locatifs financés par ce biais ont au départ été à « loyer abordable », ils ne le sont pas demeurés.

La preuve n'est par contre pas à faire dans le cas du logement social où on peut non seulement parler de loyer en bas du prix moyen du marché, mais aussi de loyer modique, correspondant, selon les provinces, à 25 % ou 30 % du revenu des locataires.

Mais le logement social a montré, au fil des années, qu'il était beaucoup plus qu'un logement à loyer abordable. Il a en effet également permis à des centaines de milliers de personnes au Canada d'améliorer considérablement leurs conditions de logement, de se doter de diverses formes d'entraide et de services et, pour une très large partie, d'avoir un plus grand contrôle sur leur habitat.

Pour le FRAPRU, le logement social est donc un outil incontournable pour développer du « logement abordable », comme pour lutter efficacement contre la pauvreté. C'est pourquoi notre organisme réclame haut et fort que le gouvernement recommence à y investir.

Le FRAPRU mène activement campagne pour un Grand chantier permettant le développement de 8000 logements sociaux (HLM, coopératives d'habitation et logements sans but lucratif) par année, au Québec. Pour y parvenir, le gouvernement québécois devra augmenter de manière importante sa contribution au logement social, mais un autre acteur doit aussi revenir dans le décor et cet acteur, c'est le fédéral.

Notes

1. *Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Canada*, 10 décembre 1998, observation 11. [Retour au texte.](#)
2. *Rapport 1999 du Comité des droits humains de l'ONU*, remarque 234. [Retour au texte.](#)
3. Idem, observation 3. [Retour au texte.](#)
4. *Plan budgétaire de 2000*, 28 février 2000, p. 229. [Retour au texte.](#)
5. Idem, p. 89. [Retour au texte.](#)
6. Hélène Buzzetti, « Si la santé va, alors l'aide sociale est mal en point », *Le Devoir*, 30 mars 2000, p. A4. [Retour au texte.](#)
7. *Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, op. cit.*, observation 46. [Retour au texte.](#)